



Assemblée générale

Distr. générale
5 mai 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-deuxième réunion directive

Genève, 25 et 26 janvier 2016

16-07097 (F) 050516 130516



Merci de recycler 



Introduction

La soixante-deuxième réunion directive du Conseil du commerce et du développement s'est tenue à Genève, les 25 et 26 janvier 2016.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

Rapport 2015 sur les pays les moins avancés : transformer l'économie rurale
(point 2 de l'ordre du jour)

1. Le Conseil du commerce et du développement a pris note du *Rapport 2015 sur les pays les moins avancés* publié sous la cote UNCTAD/LDC/2015.

Rapport sur le commerce et le développement, 2015 : Mettre l'architecture financière internationale au service du développement
(point 3 de l'ordre du jour)

2. Le Conseil du commerce et du développement a pris note du *Rapport sur le commerce et le développement, 2015* publié sous la cote UNCTAD/TDR/2015.

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-douzième session
(point 4 de l'ordre du jour)

3. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-douzième session (30 novembre-2 décembre 2015) et a fait siennes les conclusions concertées que le Groupe de travail avait approuvées pendant la session. Celles-ci portaient sur le projet de plan-programme biennal de la CNUCED pour la période 2018-2019.

Questions diverses
(point 5 de l'ordre du jour)

4. Le Conseil du commerce et du développement a examiné trois questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

5. Le Conseil a approuvé la nomination de deux membres supplémentaires de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok en 2016, à savoir : M. Israhyananda Dhalladoo (Maurice) et M^{me} Sophie Dorer (France).

6. Le Conseil a approuvé la demande présentée par le Réseau européen sur la dette et le développement dans le document TD/B/EX(62)/R.1, en vertu de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil¹.

7. Le Conseil a également approuvé le calendrier des réunions pour 2016 publié dans le document officiel daté du 22 janvier 2016².

¹ La liste à jour des organisations non gouvernementales jouissant du statut d'observateur auprès de la CNUCED sera publiée sous la cote TD/B/NGO/LIST/20.

² Le calendrier officiel des réunions sera publié sous la cote TD/B/INF.234.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

8. Dans sa déclaration d'ouverture, le Secrétaire général de la CNUCED a souligné que les accords conclus en 2015, comme celui sur le financement du développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris, étaient tous porteurs d'espoir pour l'avenir. Toutefois, dans un monde interdépendant, l'ampleur croissante du terrorisme, des migrations et du nationalisme ainsi que la perte de confiance dans le système multilatéral faisaient planer des incertitudes sur ces promesses. Les deux publications phares dont était saisi le Conseil du commerce et du développement, à savoir le *Rapport 2015 sur les pays les moins avancés* et le *Rapport sur le commerce et le développement, 2015*, étudiaient des solutions aux problèmes posés. Le Secrétaire général a mis en garde contre les conséquences de l'incapacité de remédier aux causes fondamentales de la crise économique mondiale pour les pays les moins avancés (PMA). Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED a présenté le *Rapport 2015 sur les pays les moins avancés*. Celui-ci avait été publié pour la première fois sous forme électronique et les statistiques économiques et sociales sur les PMA étaient disponibles séparément.

9. Les représentants des groupes régionaux et délégations ci-après ont fait des déclarations : Jamaïque, au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; Bénin, au nom des PMA ; Namibie, au nom du Groupe des pays africains ; Chili, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe ; Philippines, au nom du Groupe Asie-Pacifique ; Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres ; Égypte, au nom du Groupe arabe ; Canada, au nom du groupe JUSSCANNZ ; Kenya ; Bangladesh ; Inde, États-Unis d'Amérique ; Chine ; République-Unie de Tanzanie ; Algérie ; Zimbabwe ; Ouganda ; et Éthiopie.

10. Les représentants de nombreux groupes régionaux et délégations se sont félicités de la publication et de l'examen du *Rapport sur le commerce et le développement, 2015*. Y était examinée une série de problèmes intimement liés qui se posaient au système monétaire et financier international au moment où la communauté internationale s'efforçait d'élaborer un programme complet de développement durable et de trouver un accord sur le financement du développement. Le thème du rapport, à savoir mettre l'architecture financière internationale au service du développement, était particulièrement opportun et important pour l'Afrique ; les délégations ont salué les propositions de réforme du système financier et monétaire international visant à faire en sorte que celui-ci contribue au développement.

11. Le représentant d'un groupe régional a fait observer que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 était très problématique pour l'Afrique et les pays les moins avancés du continent. Les travaux de recherche et d'analyse sur les problèmes posés par la finance internationale et les recommandations formulées sur la nécessité d'améliorer le fonctionnement du système monétaire et financier international étaient instructifs et pertinents. Ce point était illustré par l'instabilité financière qui touchait de nombreux pays en développement. Le représentant d'un autre groupe régional a dit que les pays d'Asie et du Pacifique subissaient eux aussi le ralentissement mondial de la demande

d'exportations et se joignait donc à l'appel de la CNUCED en faveur d'une coordination des politiques destinée à soutenir la demande mondiale. L'aide publique au développement (APD) continuait de revêtir une importance particulière pour les pays les plus pauvres. Le représentant a salué la manière dont était traitée la question des mécanismes de restructuration de la dette souveraine. La communauté internationale devait être prête à faire face à de nouvelles crises de la dette et à mettre au point des mécanismes de ce type sans tarder.

12. Le représentant d'un autre groupe régional s'est félicité de la structure du rapport ainsi que de sa technicité et de ses conclusions. Malgré les efforts déployés pour diversifier leur structure productive, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes restaient très tributaires des produits de base. Comme il était fait observer dans le rapport, la région enregistrait ainsi un ralentissement dû à la baisse des prix des produits de base et à l'instabilité des flux de capitaux. Le représentant partageait la recommandation selon laquelle les banques régionales de développement devaient jouer un plus grand rôle lorsque les flux de capitaux étaient à l'origine de la vulnérabilité économique. Ces banques possédaient des compétences et des connaissances reconnues qui pouvaient être utilisées pour créer des externalités positives et des avantages socioéconomiques, en particulier en soutenant les petites et moyennes entreprises et les secteurs productifs qui étaient sévèrement touchés par les crises. Si la coopération Sud-Sud et les partenariats publics-privés étaient importants lorsque les ressources publiques disponibles pour financer les projets de développement étaient limitées, ils constituaient des options qui venaient s'ajouter à la coopération Nord-Sud et qui la complétaient. Toutefois, le rapport contenait des observations intéressantes sur le fait que, même si les partenariats public-privé avaient évolué, les investissements réalisés dans l'infrastructure des pays en développement provenaient majoritairement de sources publiques plutôt que privées.

13. Le représentant d'un autre groupe régional partageait les conclusions du rapport, en particulier concernant la nécessité de restructurer le système financier international afin de stabiliser l'économie mondiale, notamment en favorisant une participation accrue des pays en développement à la prise de décisions au niveau mondial, en assurant une plus grande transparence et en réduisant les risques liés à l'instabilité des marchés de capitaux, ainsi qu'en améliorant le processus de notation. La question de la dette était également importante et pourrait poser un problème sérieux à plusieurs pays en développement au cours des prochaines années.

14. Un représentant a fait observer que le thème du rapport avait naturellement trait aux problèmes et aux réformes fondamentales avec lesquels la plupart des pays en développement en particulier se débattaient. La financiarisation mondiale, la gestion des flux de capitaux, la réforme du système financier international, la crise de la dette extérieure ainsi que la restructuration de la dette souveraine, l'additionnalité de l'APD et les partenariats publics-privés étaient au cœur des débats internationaux et nationaux sur le développement. Le représentant a salué le caractère professionnel et la technicité de l'analyse de ces questions réalisée dans le rapport. Un autre représentant a en outre souligné que la résolution 69/319 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine devait être appliquée et que les observations formulées dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2015* sur cette question étaient importantes et appropriées.

15. Un autre représentant a salué l'analyse approfondie et les recommandations utiles contenues dans le rapport. Les pays en développement voyaient leurs vulnérabilités s'accroître face à des problèmes et à des difficultés comme les turbulences financières de plus en plus fortes, le ralentissement et l'accumulation des risques liés à la dette. Comme il était fait observer dans le rapport, il serait important de réformer le système monétaire international et d'accroître l'efficacité des institutions financières internationales pour optimiser l'environnement extérieur du développement en faveur des pays en développement, pour assurer le bon fonctionnement de l'économie mondiale et pour exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La réforme de l'architecture financière internationale devrait viser à mettre en place un nouvel ordre financier international qui était loyal, juste, équitable et ordonné. La répartition des quotes-parts et la structure de la gouvernance du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale devraient être améliorées en augmentant la représentation et le pouvoir des pays en développement dans les institutions financières internationales et dans le système monétaire international afin de faire évoluer l'ordre économique mondial vers davantage d'équité, de justice et de coopération bénéfique pour tous. En outre, il était nécessaire de renforcer la contribution des institutions financières internationales au développement et à l'atténuation de la pauvreté, d'améliorer l'environnement en faveur du développement international, d'accroître les capacités de développement des pays et de réduire le fossé Nord-Sud afin de parvenir à un développement juste, ouvert, général et innovant. Au cours des dernières années, de nouveaux types d'institutions financières multilatérales, comme la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures et la nouvelle banque de développement des BRICS, avaient été créées et mises en service. En jouant un rôle complémentaire du système financier international, ces banques contribueraient grandement à développer les mécanismes de financement et à satisfaire les besoins de financement des pays en développement. Le représentant espérait que la CNUCED étudierait activement la possibilité de coopérer pour le développement avec de nouvelles institutions internationales dans le cadre d'une action concertée visant à promouvoir le développement dans les pays en développement. Compte tenu du phénomène inquiétant qui avait vu le commerce international augmenter moins rapidement que la croissance économique mondiale pendant trois années de suite, il fallait renforcer le système commercial multilatéral et le développement des chaînes de valeur mondiales. Le représentant a recommandé à la CNUCED d'accorder une plus grande attention à l'analyse des tendances du système commercial multilatéral après la Conférence ministérielle de Nairobi, de mener des analyses approfondies et de préconiser des mesures visant à relancer le commerce et l'investissement mondiaux.

16. Un autre représentant a reconnu le rôle essentiel de l'intermédiation financière dans le commerce mondial de marchandises et dans l'économie internationale en général. L'adoption de politiques monétaire et financière prudentes dans les pays développés et par les institutions financières internationales revêtait une importance cruciale pour la croissance et la santé à long terme de l'économie mondiale. La crise financière de 2008 avait démontré que l'absence de discipline financière et monétaire dans les pays développés avait eu des incidences transnationales néfastes sur l'économie des pays en développement. Il importait de tirer des enseignements de cette expérience ; la CNUCED devrait accorder une plus grande attention et consacrer davantage de travaux de recherche à l'architecture financière internationale, à la crise de la dette et à la tendance croissante à la manipulation des

monnaies et à ses effets néfastes sur le commerce international. Le représentant espérait que le rapport éclairerait et inspirerait les négociations en cours dans le cadre de la préparation de la quatorzième session de la Conférence.

17. Les représentants de nombre de groupes régionaux et délégations ont estimé que le rapport contribuait grandement à l'analyse et à la discussion des problèmes systémiques du système économique mondial qui influaient sur les questions de commerce et de développement. Le rapport devrait être disponible chaque année à la session annuelle du Conseil.

18. Les représentants des groupes régionaux et des délégations se sont félicités de la publication et de l'examen du *Rapport 2015 sur les pays les moins avancés*. De l'avis de nombreuses délégations, le rapport apportait une contribution de haut niveau dans le cadre du débat en cours inspiré par les objectifs de développement durable et de la prochaine mise en œuvre au niveau mondial du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plusieurs délégations ont affirmé que, compte tenu de sa date de publication, le rapport était une contribution importante aux préparatifs de l'examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) et à la préparation de la quatorzième session de la Conférence. Le rapport avait été publié à un moment où l'environnement international se dégradait et où les incertitudes s'accumulaient ; les PMA en subissaient les conséquences néfastes sous la forme d'un ralentissement des échanges commerciaux et des flux de capitaux ainsi que de la forte chute des prix des produits de base.

19. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations ont affirmé que les PMA étaient l'un des plus importants sujets de travail de la CNUCED. Ils comptaient que celle-ci continuerait d'appuyer ces pays par ses travaux de recherche et d'analyse, sa coopération technique (y compris formation et renforcement des capacités) et ses activités de formation de consensus. Le représentant d'un groupe régional a souligné qu'il importait de partager les expériences et les bonnes pratiques. Plusieurs délégations étaient favorables à la poursuite de l'assistance de la CNUCED aux PMA dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, sujet auquel le rapport a apporté des contributions importantes. Elles ont rappelé que les travaux de la CNUCED aidaient à améliorer la vie des populations des PMA. Certaines délégations ont aussi pris note de la portée et de la pertinence des informations statistiques contenues dans le rapport.

20. Les représentants de la plupart des groupes régionaux et des délégations ont salué la pertinence du thème du rapport, à savoir la transformation structurelle de l'économie rurale, car la population vivant et travaillant en milieu rural y était majoritaire. Le développement rural devrait être une priorité de toute stratégie crédible visant à éliminer la pauvreté conformément aux objectifs de développement rural. Une délégation a approuvé l'approche préconisée dans le rapport, consistant à promouvoir un développement à partir de la base, ce qui permettait de mieux cibler les groupes de population touchés. La plupart des délégations partageaient l'opinion, contenue dans le rapport, selon laquelle la transformation structurelle des zones rurales était une condition *sine qua non* de la réalisation par les PMA des objectifs de développement durable.

21. Le représentant d'un groupe régional a estimé qu'une intensification durable de la production des petits exploitants agricoles pourrait s'avérer très utile et que les petites exploitations agricoles étaient le principal moyen de sortir de la pauvreté car

elles créaient une demande de biens et de services provenant de l'économie rurale non agricole. Le représentant a souligné qu'il était important que l'environnement soit propice, qu'il fallait investir dans la formation afin de tirer profit de la coopération technique et que le secteur privé était un acteur essentiel. Le représentant d'un autre groupe régional a rappelé le rôle central que les agriculteurs jouaient dans l'approvisionnement des marchés mondiaux en denrées alimentaires de qualité. Il était crucial que les agriculteurs puissent exercer leur activité dans un environnement commercial favorable et que celle-ci soit commercialement viable. Ce n'était qu'à cette condition que les agriculteurs pouvaient entrer dans un cercle vertueux et que l'agriculture pouvait devenir un métier d'avenir pour les jeunes. La rentabilité était aussi une condition nécessaire pour continuer à investir dans l'agriculture.

22. Certaines délégations ont estimé que les recommandations pratiques formulées dans le rapport étaient ambitieuses et conformes aux objectifs de développement durable. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et délégations ont jugé que l'analyse contenue dans le rapport était des plus utiles pour préparer les décideurs à faire des choix à tous les niveaux, et partageaient les orientations définies, en particulier l'importance de moderniser l'agriculture et de diversifier l'économie rurale, ainsi que d'accroître les synergies entre les deux. Ils soutenaient aussi la proposition visant à adopter une approche progressive en trois phases et à hiérarchiser les mesures à prendre. De nombreux groupes régionaux et délégations se sont félicités de la proposition, contenue dans le rapport, d'axer la transformation structurelle sur la lutte contre la pauvreté.

23. Un représentant a fait observer qu'au niveau national, le renforcement des capacités institutionnelles jouait un rôle essentiel dans la réalisation des nouveaux objectifs de développement. Un autre représentant a estimé que pour faire face aux besoins de financement liés aux objectifs de développement durable, les PMA devraient être soutenus dans leurs efforts tendant à élargir l'assiette de l'impôt, afin de pouvoir augmenter les recettes publiques. Les représentants de certains groupes régionaux ont incité à la mise en place de systèmes financiers novateurs pour appuyer la transformation rurale. Un représentant a rappelé qu'il importait que les PMA africains reçoivent l'aide de la CNUCED au cours de la période de trois ans prévue pour assurer une transition sans heurt.

24. Étant donné qu'une transformation structurelle axée sur la lutte contre la pauvreté exigerait des changements au niveau international, les PMA auraient besoin d'un montant d'APD plus élevé pour surmonter leurs contraintes financières. Les représentants de nombreux groupes régionaux et délégations se sont félicités de l'invitation, adressée dans le rapport aux membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, à respecter leur engagement d'allouer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD. Un représentant a proposé que l'APD ménage une certaine latitude politique afin de permettre aux pays bénéficiaires d'élaborer des stratégies fondées sur l'appropriation nationale et l'apprentissage tiré de l'expérience.

25. Le représentant d'une délégation a déclaré que le commerce pouvait encore contribuer à la transformation dans les PMA. L'élimination des subventions à l'exportation, décidée à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Nairobi, devrait être mise à profit par tous les PMA. Une large gamme de produits sectoriels pouvait garantir la durabilité et stimuler la

transformation structurelle de l'économie rurale. Le représentant a estimé que le commerce équitable et les labels de durabilité facultatifs pouvaient aider les petits exploitants des PMA.

26. Certaines délégations ont fait observer que tous les pays en développement avaient besoin d'un transfert de technologie, pas seulement les PMA. Par exemple, ces pays auraient besoin d'un transfert de technologie pour lutter contre la diminution notable de la production agricole que les changements climatiques entraîneraient. L'investissement étranger direct était un facteur notable de croissance et de transfert de technologie, mais il était généralement destiné aux pays spécialisés dans les industries extractives. Une délégation a estimé que la coopération Sud-Sud devait aussi jouer un rôle important, mais ne pouvait se substituer à l'aide Nord-Sud.

27. Plusieurs délégations ont pris note de la conclusion du rapport selon laquelle en milieu rural, les femmes faisaient face à de nombreuses contraintes sexistes qui limitaient leur potentiel et diminuaient leur productivité et leur participation à l'économie. La transformation structurelle de l'économie rurale dépendait dans une large mesure de la manière dont ces contraintes étaient abordées. Selon certaines délégations, des politiques sensibles aux questions de genre étaient nécessaires pour combler ces lacunes et autonomiser les femmes et réaliser leurs droits, tandis que d'autres attendaient avec intérêt que de nouveaux travaux de recherche soient menés sur ces questions dans de prochains rapports.

B. Réunion-débat : transformer l'économie rurale

28. Le Conseil a tenu une réunion-débat sur le thème de la transformation de l'économie rurale, animée par quatre intervenants.

29. Le Secrétaire général du Ministère sénégalais du développement agricole et rural a déclaré que les recommandations formulées dans le *Rapport 2015 sur les pays les moins avancés* allaient dans la même direction que le Programme gouvernemental d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise et que le Plan Sénégal émergent, qui définissait la stratégie sénégalaise de développement jusqu'en 2025.

30. L'intervenant était convaincu que le continent africain pouvait être transformé par l'agriculture, compte tenu du potentiel énorme que possédait le continent dans ce domaine. Au cours des dernières années, le Plan Sénégal émergent et la vulgarisation agricole s'étaient appuyés notamment sur la science, la technologie et l'innovation. L'échange des pratiques scientifiques était un moyen d'accroître la productivité agricole. Les priorités de la politique agricole étaient l'élimination de la faim, la sécurité alimentaire, la productivité et la compétitivité de l'agriculture, la réduction de la pauvreté et le contrôle de la qualité des produits agricoles. Elles reposaient sur trois piliers : l'agriculture, la santé et l'environnement. Les mesures mises en place pour répondre aux objectifs de production étaient la maîtrise de l'eau, le développement d'une infrastructure rurale adéquate afin d'intensifier l'agriculture, la protection de la production et des récoltes ainsi que la vulgarisation agricole et rurale. Cette approche permettait au Sénégal d'obtenir des résultats positifs et d'accroître l'investissement agricole aussi bien public que privé.

31. L'ancien Ministre togolais chargé de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques a souligné qu'en 2003, face à la concurrence internationale déloyale qui touchait le commerce du coton, les chefs d'État des PMA africains producteurs de coton s'étaient fixé l'objectif de transformer 25 % de leur production intérieure de coton. Mais en 2015, leur objectif de transformation structurelle de l'économie rurale n'avait pas été atteint en raison : a) de l'absence d'amélioration des rendements du coton ; b) de la libéralisation massive des échanges pratiquée par les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine ; c) de la surévaluation du franc CFA ; et d) de la qualité de la gouvernance de nombreux PMA.

32. L'intervenant a rappelé que le Togo avait adopté le plan Vision 2030, dont la mise en œuvre était entravée par : la croissance exponentielle de la population et le chômage des jeunes ; l'inaptitude des politiques à dépasser les considérations à court terme et le décalage entre les échéances différentes des budgets annuels, de la stratégie de croissance accélérée quinquennale et de Vision 2030 ; l'absence de financement de l'agriculture et l'existence d'un secteur financier peu développé ; ainsi que le rattachement du franc CFA à l'euro.

33. L'ancien Directeur de la Division du commerce et des marchés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, professeur d'économie (Université d'Athènes), a rappelé à quel point il était risqué pour les gouvernements de créer des dépenses publiques permanentes lorsque les prix des produits de base étaient élevés. Parallèlement, les importations de denrées alimentaires avaient augmenté et représentaient 70 % environ des exportations de marchandises. C'était là une source de vulnérabilité. Le principal obstacle à la hausse des revenus dans les zones rurales était l'accès aux capitaux de démarrage. Par conséquent, les agents de l'économie rurale non agricole ne pouvaient compter que sur leurs propres ressources ou sur les envois de fonds comme capital de départ.

34. L'intervenant a rappelé que la transformation structurelle des PMA interviendrait dans un environnement international qui différait de celui du passé en raison des changements climatiques, de l'ampleur des flux migratoires et de l'évolution de la situation en Chine et en Inde. Dans un tel contexte, il a formulé les recommandations suivantes à l'intention des PMA : promouvoir l'économie rurale non agricole en même temps que la transformation structurelle de l'économie rurale ; mettre l'accent sur le chaînon manquant entre les zones rurales et les zones urbaines, c'est-à-dire les villes rurales ; différencier les politiques en fonction de l'éloignement des centres urbains ; promouvoir des agents économiques intermédiaires viables comme les coopératives et les entreprises.

35. Le professeur d'économie de l'Institut des hautes études internationales et du développement (Suisse) s'est félicité que le rapport déroge à la mode économique en privilégiant un thème – la transformation de l'économie rurale – qui était une condition *sine qua non* du développement économique, mais qui n'était pas à la mode. Le rapport reposait sur une approche très factuelle. L'intervenant a mis l'accent sur quatre éléments importants dans la transformation de l'économie rurale, à savoir : a) il n'y avait jamais eu de révolution industrielle sans révolution agricole préalable entraînant une hausse soutenue de la productivité agricole ; b) le taux de croissance du produit intérieur brut par habitant avait été quasiment nul en Afrique subsaharienne entre l'indépendance et la fin du XX^e siècle car l'agriculture y avait été pénalisée jusqu'en 1994 ; c) l'économie rurale non agricole représentait quelque 50 % des revenus ruraux, comme il avait déjà été signalé en 1998 et dans le rapport,

mais ce fait semblait échapper encore à l'attention des décideurs ; d) la correction des dysfonctionnements du marché était un thème unificateur des politiques axées sur les zones rurales.

36. S'agissant des recommandations pratiques sur la transformation de l'économie rurale, l'intervenant a formulé les mises en garde suivantes : les associations de producteurs pouvaient être un vecteur puissant de transformation économique et sociale à condition d'être indépendantes et de ne pas être cooptées par le gouvernement ou par des partis politiques ; la réglementation excessive du secteur financier pouvait entraver davantage l'offre de crédit dans les zones rurales, ce qui devrait inciter les décideurs à faire preuve de prudence lorsqu'ils s'efforçaient d'y élargir l'accès au crédit ; même si les marchés « manquants » pouvaient poser problème, la solution ne consistait pas toujours à créer un nouveau marché ; les institutions étant une source fondamentale de croissance à long terme, il était essentiel de les concevoir et de les adapter en fonction de la situation locale.

37. Un représentant a illustré comment son pays était en train de changer la manière dont le sous-développement était appréhendé, en investissant massivement dans l'infrastructure (électricité, transport, télécommunication) et l'éducation. Le pays était allé à contre-courant de la tendance qui consistait à favoriser une moindre intervention des pouvoirs publics.

38. Un participant a appelé l'attention sur les effets économiques de l'exploitation des origines géographiques. Il était convaincu que ces dernières pouvaient être un outil de développement des PMA et a cité en exemple le Cambodge, l'Éthiopie et la Guinée, qui avaient utilisé ce moyen pour créer des marchés de niche.

39. Un autre participant a rappelé que différentes activités rurales contribuaient à l'inégalité des revenus. Le développement de l'économie rurale non agricole renforçait les inégalités du fait des obstacles à l'entrée, surtout de la pénurie de financement de démarrage, qui faisaient office de mécanisme de sélection.

40. Un autre participant a appelé l'attention sur la manière dont des règles commerciales internationales influent sur l'économie rurale. Les subventions à l'exportation avaient cessé d'être un problème majeur, mais le soutien interne en était devenu un. Les règles internationales devraient donc y mettre un frein.

C. Réunion-débat : *Rapport sur le commerce et le développement, 2015*

41. Le Conseil a tenu une réunion-débat sur le *Rapport sur le commerce et le développement, 2015*, animée par trois intervenants, après une introduction du Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED.

42. Les débats ont porté essentiellement sur l'instabilité persistante de l'économie mondiale, qui était due avant tout aux insuffisances et aux dysfonctionnements des marchés financiers internationaux et rendait les pays en développement particulièrement vulnérables.

43. Les intervenants ont fait observer que l'attention accordée à la détérioration de la situation dans les pays émergents ne devrait pas masquer des facteurs importants comme la lenteur de la croissance et l'inadéquation des mesures prises face à la

crise dans les pays développés ou l'échec à dompter la finance. La reprise timide enregistrée dans les pays développés et les vents contraires qui soufflaient dans de nombreux pays en développement et pays en transition démontraient que la crise n'était pas finie et que les risques d'une stagnation prolongée persistaient. L'insuffisance de la demande des pays développés, conjuguée à la fragilité financière et à la montée des inégalités, étaient les principaux obstacles à la croissance mondiale. Les mesures prises dans les pays développés, alliant de manière peu orthodoxe une politique monétaire expansionniste à des politiques restrictives en matière budgétaire et sur le plan des revenus, s'avéraient inadéquates pour soutenir de manière efficace la croissance. Les répercussions sur le reste du monde devenaient néfastes, d'où la nécessité d'une réforme du système monétaire et financier international et, selon bon nombre de délégations et d'intervenants, le caractère opportun et pertinent de l'analyse et des recommandations pratiques, contenues dans le rapport, portant sur la manière de mettre l'architecture financière internationale au service du développement.

44. Les conditions financières mondiales exceptionnelles de l'après-crise, qui avaient abouti à une hausse des liquidités mondiales, avaient encouragé les sociétés non financières des pays en développement à accroître leur endettement et leurs emprunts à l'étranger.

45. Un intervenant a fait observer que la vulnérabilité était encore plus importante lorsque la dette des filiales à l'étranger de ces sociétés était prise en compte. Malgré des indicateurs de dette extérieure apparemment rassurants, les intervenants et de nombreuses délégations étaient d'accord pour affirmer que la faiblesse du système monétaire et financier international, conjuguée à certaines tendances macroéconomiques à court terme, faisait peser une menace réelle sur l'endettement extérieur de nombreux pays en développement. Ces problèmes étaient aggravés par les inversions de flux de capitaux et la dépréciation de la monnaie. En outre, la baisse des prix des produits de base rappelait à quel point il était nécessaire de diversifier l'économie.

46. Afin d'accroître la croissance mondiale et la stabilité financière et de réaliser l'effort d'investissement nécessaire pour atteindre les nouveaux objectifs de développement, la communauté internationale devait s'attaquer aux problèmes systémiques de l'architecture financière internationale. L'instabilité financière internationale illustre les défaillances du système monétaire et financier international : les sources financières publiques avaient ainsi été submergées par les liquidités internationales privées procycliques, lesquelles étaient davantage en phase avec la situation des pays développés qu'avec les besoins des pays en développement et des pays en transition.

47. Un intervenant a souligné que la dépendance excessive à l'égard du dollar des États-Unis pour les transactions internationales était une source de déséquilibre, étant donné que l'approvisionnement en liquidités de cette monnaie répondait aux besoins intérieurs et non pas à des considérations internationales. En outre, il existait un décalage entre le poids économique relatif, qui diminuait, des États-Unis d'Amérique et la domination persistante de ce pays sur les marchés financiers. Les liquidités internationales étaient déconnectées de l'économie réelle et, malgré leur abondance, il n'y avait pas suffisamment de ressources financières à long terme pour investir dans les activités productives et le développement.

48. Pour reconnecter la finance à l'économie réelle et répondre aux besoins tant des pays développés que des pays en développement, il fallait prendre des mesures efficaces au niveau mondial pour que le système monétaire et financier international remplisse ses trois fonctions fondamentales, à savoir : apporter suffisamment de liquidités, atténuer les chocs et permettre des ajustements sans heurt avec la contribution équilibrée des pays excédentaires et des pays déficitaires, et garantir le financement stable et à long terme du développement. Même si de nombreux pays prenaient des mesures, essentiellement pour se prémunir contre l'instabilité financière mondiale, une réforme multilatérale du système monétaire et financier international demeurerait souhaitable pour garantir un apport plus stable et plus prévisible de liquidités internationales. Dans le même temps, les pays en développement pourraient s'appuyer sur les initiatives régionales et interrégionales, en concluant des accords d'échange entre banques centrales et en rendant moins nécessaire l'accumulation de réserves.

49. Certains participants ont suggéré que soit envisagés une réforme du Fonds monétaire international et un système axé sur les droits de tirage spéciaux. Un représentant a souligné la nécessité de mettre en place une nouvelle direction et un modèle pour la coopération et le développement économiques au niveau mondial.

50. Concernant la réglementation des marchés financiers, les intervenants ont jugé nécessaire d'appliquer un programme plus ambitieux, notamment de mettre en place une stricte séparation des activités de banque de détail et de banque d'affaires, de réglementer rigoureusement le secteur bancaire parallèle, d'instaurer à un contrôle public des agences de notation et de leur substituer progressivement d'autres mécanismes d'évaluation des risques. Les pays en développement ne devraient pas être obligés d'appliquer les règles prudentielles conçues pour des pays où étaient établies des banques internationales.

51. Le secteur financier privé a été à l'origine de crises récurrentes de la dette extérieure qui avaient souvent rejailli sur les gouvernements. À un moment où les fragilités s'aggravaient, la communauté internationale ne disposait pas de mécanisme équitable et efficace de restructuration de la dette souveraine, d'où l'urgence à rectifier cette situation. Des progrès pourraient être faits en matière de gestion de la dette souveraine sur plusieurs fronts, notamment des améliorations contractuelles, l'application de principes acceptés au niveau international visant à guider la restructuration de la dette souveraine et, enfin, l'adoption d'une approche juridictionnelle fondée sur un accord multilatéral. À ce propos, certaines délégations ont fait observer que la CNUCED n'était pas l'instance la plus appropriée pour débattre des questions de restructuration de la dette souveraine.

52. Les institutions et les mécanismes publics spécialisés, en particulier les banques de développement, jouaient un rôle essentiel dans le financement à long terme du développement. Les délégations ont largement reconnu l'importance de l'APD et d'autres sources de coopération Nord-Sud, en complément de la mobilisation de ressources intérieures destinées au financement du développement, et la nécessité pour les partenaires de développement de respecter leurs engagements en matière d'APD. En outre, cette dernière devrait être mieux adaptée afin de renforcer l'économie productive. Certaines délégations ont souligné que l'APD était un catalyseur et que toutes les sources de financement du développement étaient pertinentes : sources intérieures et extérieures, publiques et privées, y compris les financements mixtes.

53. La plupart des délégations se sont félicitées des travaux de recherche et d'analyse et des recommandations contenues dans le rapport, les jugeant pertinentes, en particulier compte tenu de la situation qui prévalait, ainsi qu'instructives et utiles pour les décideurs. Une délégation a exprimé des craintes au sujet du thème du rapport, considérant qu'il n'était pas approprié d'accorder une aussi grande importance aux questions relatives au système financier mondial car celles-ci relevaient du mandat d'autres institutions internationales. Plusieurs autres délégations ont estimé que l'analyse de l'architecture financière internationale, notamment des mécanismes de restructuration de la dette souveraine, était un volet essentiel du mandat de la CNUCED, compte tenu des liens existant entre commerce et financement, et du fait que les crises financières pénalisaient les résultats économiques des pays en développement.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

54. La soixante-deuxième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte par M. Alberto Pedro D'Alotto (Argentine), Président du Conseil.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session (point 1 de l'ordre du jour)

55. À la séance plénière d'ouverture, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/EX(62)/1. L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. *Rapport 2015 sur les pays les moins avancés : Transformer l'économie rurale.*
3. *Rapport sur le commerce et le développement, 2015 : Mettre l'architecture financière internationale au service du développement.*
4. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-douzième session.
5. Questions diverses.
6. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-deuxième réunion directive.

C. Adoption du rapport (point 6 de l'ordre du jour)

56. Le Conseil du commerce et du développement a autorisé le Président à établir la version finale du rapport sur sa soixante-deuxième réunion directive après la clôture de la réunion.

Annexe

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud	Libye
Albanie	Lituanie
Argentine	Madagascar
Autriche	Malaisie
Bahamas	Malawi
Bahreïn	Mali
Bangladesh	Mexique
Barbade	Mozambique
Bénin	Myanmar
Brunéi Darussalam	Namibie
Burkina Faso	Népal
Burundi	Oman
Canada	Ouganda
Chili	Pakistan
China	Panama
Colombie	Pays-Bas
Côte d'Ivoire	Pérou
Égypte	Philippines
Équateur	Pologne
Estonie	Portugal
Éthiopie	République arabe syrienne
Finlande	République de Moldova
France	République démocratique du Congo
Gabon	Sénégal
Ghana	Serbie
Grèce	Soudan
Inde	Tchad
Iran (République islamique d')	Thaïlande
Iraq	Togo
Italie	Trinité-et-Tobago
Jamaïque	Tunisie
Japon	Turquie
Kenya	Venezuela (République bolivarienne du)
Kirghizistan	Yémen
Koweït	Zambie
Lettonie	Zimbabwe

* La présente liste ne contient que les noms des participants dûment inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EX(62)/INF.1.

2. L'État observateur ci-après, non membre du Conseil du commerce et du développement, était représenté à la réunion :

État de Palestine.

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Union africaine

Secrétariat du Commonwealth

Union européenne

Ligue des États arabes

Organisation Internationale de la Francophonie.

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la réunion :

Centre du commerce international

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

5. L'institution spécialisée et l'organisation apparentée ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation mondiale du commerce.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Catégorie générale

Centre international pour le commerce et le développement durable

International Network for Standardization of Higher Education Degrees.
